

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 19 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Madame BUZARÉ Arlette, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – FRÉOUX Annette – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline

Messieurs LE GROGNEC Pierre-Yves – LEMARCHAND Didier – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame GARANGÉ Anne-Marie donne pouvoir à Madame FRÉOUX Annette

Madame SOARES Brigitte donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline

Monsieur LE STUNFF Patrice donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Monsieur BERNARD Nicolas

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Monsieur DANIEL Joël

Absent : /

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 13 Octobre 2023

Date de l'affichage : 13 Octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

2023-43 RÉGIME INDEMNITAIRE : PRIME « GRAND ÂGE »

Le décret 2020-1189 du 29 septembre 2020 a étendu la prime « grand âge » pour certains personnels de la fonction publique territoriale. C'est le cas pour les aides-soignants et les aides médico-psychologiques et les agents contractuels exerçant des fonctions similaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Parallèlement, cette filière bénéficie également du RIFSEEP mis en place par délibérations des 5 juillet 2018 et 8 avril 2021.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 056-265601211-20231019-D2023_43-DE

CONSIDERANT que le recrutement au grade d'aide-soignant était nécessaire dans le cadre du passage au forfait soins.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **INSTITUE** la prime « grand âge » pour les aides-soignants titulaires et contractuels recrutés au sein de la MAPA. Cette prime prend effet dès le recrutement de l'agent.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 20 Octobre 2023
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

